



Extrait du registre des décisions

Bureau du 21 février 2019

n° 020-19

Objet : *RS - Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie pour la réalisation d'aménagements de voirie dans la zone industrielle des Landiers sur les communes de Chambéry et de Voglans*

- date de convocation le 15 février 2019
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-et-un février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Damien Regairaz

Christiane Boisselon

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Roचाix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Jean-Pierre Coendoz à Jérôme Esquevin - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Bernard Januel

- conseillers excusés : 15

Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoaz - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Marie Perrier - Benoit Perrotton - Alain Thieffenat - Sylvie Vuillemet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 21 février 2019

délibération n° 020-19

objet **RS - Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie pour la réalisation d'aménagements de voirie dans la zone industrielle des Landiers sur les communes de Chambéry et de Voglans**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que dans le cadre du réaménagement du nœud autoroutier de Chambéry, la société AREA et Chambéry-Grand Lac Economie ont défini les aménagements routiers à réaliser dans la zone industrielle des Landiers pour permettre une réorganisation des circulations et une meilleure distribution des accès aux futurs échangeurs.

Ainsi, il a été défini plusieurs aménagements connexes au projet autoroutier :

- création d'un giratoire au niveau de l'intersection entre la rue de Belle Eau et l'avenue Villarcher,
- création d'un giratoire au niveau de l'intersection entre l'avenue de Françon et l'avenue Villarcher,
- élargissement à deux voies en entrée du giratoire Villarcher.

Afin d'optimiser les délais de réalisation des travaux, Chambéry-Grand Lac Economie a sollicité Grand Chambéry pour conclure une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage dans l'objectif de faire réaliser en son nom, pour son compte et sous son contrôle, les procédures réglementaires, les études et travaux des aménagements routiers.

L'enveloppe financière globale prévisionnelle de ces opérations est de 860 000 € HT.

Le financement sera assuré par Grand Chambéry et à l'issue, un bilan de l'opération sera présenté au maître d'ouvrage. Chambéry-Grand Lac Economie remboursera les dépenses sur présentation d'appels de fonds.

Pour cette délégation de maîtrise d'ouvrage, Chambéry-Grand Lac Economie versera à Grand Chambéry une rémunération de 10 000 € HT.

Considérant les moyens dont dispose Grand Chambéry, notamment humains, pour mener à bien ces opérations,

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la signature de la convention de mandat à intervenir entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie,

Article 2 : **autorise** le président ou représentant à signer les actes à intervenir,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 020-19

Objet de l'acte :	RS - Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie pour la réalisation d'aménagements de voirie dans la zone industrielle des Landiers sur les communes de Chambéry et de Voglans
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 3 - Conventions de Mandat 1 - Délibérations 1 - Autorisation de signer la convention
Date de l'acte :	21 février 2019
Annexe :	Conv° de mandat GC/CGLE - Giratoires AREA;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190221-lmc1H21782H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21782H1

Date de transmission en Préfecture :	01 mars 2019
Date de réception en Préfecture :	01 mars 2019